

Commission de l'attractivité, du développement du département et des relations institutionnelles

61510 - Coopération transfrontalière, européenne et internationale

Proposition d'un projet d'avenant pour prolonger la période de réalisation du projet INTERREG VA "Neurocampus trinational" pour une durée de 5 mois jusqu'au 31 mars 2019

Rapport n° CP/2018/403

Service gestionnaire:

L630 - Service développement, Europe et transfrontalier

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente d'approuver les termes de l'avenant à la convention financière relative au projet INTERREG VA "Neurocampus trinational", visant à prolonger la période de réalisation du projet au 31 mars 2019 au lieu du 31 octobre 2018.

Créée en 2001 à l'initiative des Universités de Bâle, Fribourg-en-Brisgau et Strasbourg, l'association Neurex, basée au Parc d'Innovation d'Illkirch-Graffenstaden, représente un réseau scientifique trinational de 1 200 chercheurs en neurosciences travaillant dans plus de 100 laboratoires de recherche du Rhin Supérieur.

Lancé en décembre 2015, le projet INTERREG « *Neurocampus tri-national* » porté par l'association a pour objectif d'accroître la visibilité et l'efficacité de « Neurex » en mettant en place un véritable campus international, ouvert vers les professionnels de la santé, l'industrie pharmaceutique et le grand public.

S'inscrivant dans le cadre de l'article L.1115-1 du CGCT relatif à l'action extérieure des collectivités territoriales et par délibération n° CP/2015/534 du 30 novembre 2015, le Département du Bas-Rhin soutient le projet à hauteur maximale de 32 000 €, pour un montant total d'opération de 3,2 M€ (cofinancement FEDER – INTERREG de 50%).

La période initiale de réalisation du projet courait jusqu'au 31 octobre 2018.

La complexité du projet et les partenariats multiples ont engendré un retard dans la mise en œuvre du projet et une modification du planning de réalisation. C'est pourquoi le porteur de projet sollicite les partenaires pour une prolongation de cinq mois de la période de réalisation, jusqu'au 31 mars 2019.

Cette prolongation n'a pas d'autre incidence financière pour la collectivité que de modifier l'échéance de versement du solde de la subvention départementale (2ème trimestre 2019). Elle nécessite toutefois de conclure les termes d'un d'avenant à la convention financière INTERREG, dont le projet est joint au présent rapport.

La Commission de l'attractivité, du développement du département et des relations institutionnelles, réunie le 19 novembre 2018, s'est prononcée favorablement.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'approuver les termes de l'avenant à la convention INTERREG relative au projet "Neurocampus Trinational" joint à la présente délibération et visant à prolonger la période de réalisation du projet au 31 mars 2019 au lieu du 31 octobre 2018, prorogeant jusqu'au 31 mars 2019 la réalisation du projet.

Elle autorise, par ailleurs, son président à signer ledit avenant.

Strasbourg, le 30/11/18

Le Président,

Frédéric BIERRY